

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 53 (1915)
Heft: 52

Artikel: L'occasion
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-211729>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les secrets de la veille de Noël.

La veille de Noël, entre onze heures et minuit, il faut aller écouter près des *assots* à pores. Si ceux-ci grognent, on se mariera dans le courant de l'année qui va commencer.

Le célibataire qui enlève par mégarde la livre de beurre qui est sur la table, se mariera dans l'année.

Si un garçon marche par inadvertance sur la robe d'une demoiselle, cela signifie que celle-ci sera invitée aux noces du garçon, et que les noces auront lieu prochainement.

Pour savoir qui l'on épousera, il faut la veille de Noël, à minuit, descendre de son lit, en posant à terre le pied gauche le premier, et, si la lune brille, aller dans un carrefour et dire :

Lune, ô ma tant belle lune,
Toi qui connais ma fortune,
Oh ! fais-moi voir en rêvant,
Qui j'aurai pour mon amant.

La personne qu'on verra en rêve sera celle qu'on épousera.

Il faut la veille de Noël, entre onze heures et minuit, placer trois glaces en triangle dans la chambre, balayer celle-ci, recueillir les balayures, les porter à « l'égout du toit », le tout à reculons, et, en rentrant, on verra, dans l'un des miroirs, l'image de la personne qu'on épousera.

Il faut également, le 24 décembre, mettre toutes les lettres de l'alphabet dans son bas gauche, et placer celui-ci sous son oreiller ; la personne de qui l'on rêvera sera celle qu'on épousera. Ou bien on tirera au sort deux de ces lettres : ce seront les initiales du nom de la personne qu'on épousera.

Il faut la veille de Noël mettre un peu de farine et de cendre dans du papier et placer le tout sous son oreiller. La personne de qui l'on rêvera sera celle qu'on épousera.

Il faut, à la même date, éplucher une rave, en ayant soin de faire la pelure d'une seule pièce, puis la jeter derrière soi, par-dessus la tête, avec la main gauche. La lettre que la pelure figurera sera l'initiale du nom de la personne qu'on épousera.

Le 24 décembre, il faut encore aller frapper à la porte de l'étable où sont les brebis ; si c'est une petite voix bêlante qui répond, la personne qu'on épousera sera de petite taille, tandis que si c'est une grosse voix, elle sera de grande taille.

Il faut enfin, la veille de Noël, toujours entre onze heures et minuit, aller à reculons tirer une bûche du tas de bois : si l'on tire une bûche garnie d'écorce ou de résine, elle annonce un mariage riche ; si la bûche est recourbée, elle présage une difformité, un époux bossu ou boiteux ; si elle est noueuse ou tordue, elle annonce un mauvais caractère.

S'il fait du vent le jour de la noce, cela signifie qu'il y aura du désaccord ou des querelles dans le ménage ; s'il fait mauvais temps, c'est un présage de prospérité ; s'il neige, on deviendra riche ; s'il fait beau temps, on s'appauvrira.

Se marier au mois de mai, ou le 13 d'un mois, porte malheur.

De grands yeux chez la mariée annoncent une famille nombreuse.

Au temps des couches, il faut se garder de prêter à une jeune mère ni feu ni sel, ce serait exposer le nouveau-né à ne pouvoir pas prendre le sein.

Lors des relevailles, la jeune mère doit, pour sa première sortie, se rendre à l'église ; sinon son enfant deviendra un voleur, etc.

Autres présages relatifs à la veille de Noël et au Jour de l'An.

Il ne faut pas filer la veille de Noël, sinon le vent enlèvera le toit de la maison. Il faut, ce soir-là, mettre un gros tronc et du bon bois au feu. S'il n'est pas consommé au 1^{er} janvier, c'est

d'un heureux présage : les denrées ne manqueront pas durant l'année. Si le brasier est éteint, les denrées manqueront dans un temps proportionnel à celui qui s'est écoulé depuis la dernière étincelle jusqu'au Nouvel-An. Il faut, le même soir, cacher la quenouille, afin de ne point voir de serpents pendant l'année.

Il faut, la veille de Noël, entre onze heures et minuit, fondre des plombs et les verser dans de l'eau qui a été prise à la fontaine, en marchant à reculons. Si les plombs affectent des formes rebondies, ils annoncent la prospérité et une grande abondance d'argent. S'ils ont la forme d'une étoile, signe de bonheur, — la forme d'une croix, signe de malheur, — la forme d'un homme, présage heureux, — la forme d'une femme, présage malheureux ; — s'ils ont l'aspect d'un animal, signe d'une mort prochaine.

Il faut, durant la même nuit, cacher le balai, afin que le vent ne découvre pas le toit pendant l'année.

Il n'est pas prudent de faire sortir le bétail pour l'abreuver, les jours de Noël, du Nouvel-An et des Trois-Rois ; les loups viendraient le dévorer durant l'été.

Si le jour de l'an, la première personne qu'on rencontre est une femme, on aura des ennuis toute l'année.

Epitaphe d'un buveur.

Il trépassa l'an qu'il mourut.
Priez Dieu qu'en paix il sommeille
Car il vidait une bouteille
Lorsque la Parque le fêrut.

(17^{me} SIÈCLE.)

L'occasion. — M.*** revient d'enterrer sa femme et boit un verre avec ses amis.

— C'est pourtant comme ça, leur dit-il : si je n'avais pas eu la douleur de perdre ma femme, je n'aurais pas eu le plaisir de passer une journée avec vous.

A PROPOS DU „ LION D'OR “



Lausanne,
20 décembre 1915.

Mon cher *Conteur*,

Hélas non ! car tu fais erreur en croyant que l'antique, la vénérable enseigne du *Lion d'Or* existe encore au Musée du Vieux-Lausanne. — Tu nous en « contes » une.

Non, ce brave lion de bois qui avait accueilli à leur arrivée à la fameuse auberge tant d'hôtes distingués et qui pendant trente-trois ans était resté au poste, malgré la fermeture de l'hôtel, a eu une fin lamentable. Dès 1875, il quitta la façade, fut relégué quelques années dans une arrière boutique, où le soussigné l'a vu et dessiné en 1890, puis il fut ignominieusement livré aux flammes. Il n'a pas tenu qu'à nous de sauver cette pièce intéressante qui aurait été bien digne de figurer au Musée du Vieux-Lausanne. Le dessin que j'ai eu la bonne fortune de pouvoir prendre en 1890, a été photographié par le regretté Paul Vionnet et une reproduction réduite en a été donnée dans le *Lausanne en images* de M. Eugène Borgeaud, page 76. (G. Bridel & C^{ie}, éditeurs, 1913.)

Le « lion d'or » revit encore une fois le plein jour : en effet, lors du tir fédéral de 1876, il fut tiré de sa retraite et hissé sur la tour de verdure du bas de Pépinet ; ce fut la fin de sa carrière

publique. C'est à M. Louis Monnet, président du Comité de décoration du quartier de Pépinet qu'il dut ce dernier honneur.

Crois moi, mon cher *Conteur*.

Ton bien dévoué,
G.-A. BRIDEL.

Le Conteur doit à l'obligeance de l'auteur de la lettre ci dessus de pouvoir, à son tour, donner une reproduction du dit cliché.

Un centenaire à Denezey. — « Le 23^{me} juin 1719 il est mort un homme a denezierz qui sape-loit Daniel girads (Girard ?) di dobert qui estoit agé de Cent et six an. »

(Extrait d'un ancien manuscrit, provenant du Gros-de-Vaud.)

Sans crainte de se tromper beaucoup on peut faire dériver le surnom ci-dessus de *dobort*, du patois *daô bor* = du bourg, c'est-à-dire qui habitait le bourg. A Denezey et aussi ailleurs, — à Combremont-le-Petit, par exemple, — on appelle *lou bor* le quartier central du village et sans doute le plus ancien. A Denezey, c'est celui où l'on remarque actuellement la laiterie et le nouveau bâtiment d'école. O. C.

LES AMIS DE LA LIBERTÉ

En ces temps troublés et incertains, où l'on parle beaucoup de notre liberté, de notre indépendance et de notre résolution de les défendre de toute atteinte, il n'est peut-être pas sans intérêt de reproduire la curieuse profession de foi politique que voici.

Cette profession de foi date de l'année de l'émancipation de notre canton, de 1798 ; elle fut rédigée et adoptée par la *Société des Amis de la Liberté* du Chenit, siégeant au Brassus le 5 mai 1798 et envoyée le dit jour à la Chambre administrative du canton du Léman (c'était alors, on le sait, le nom de notre canton).

* * *

La Société des Amis de la Liberté du Chenit, croit :

1^o Que la Liberté est le premier des biens de l'homme ; mais qu'elle n'est rien chez les peuples corrompus, et que pour jouir du bonheur qu'elle procure, il faut avoir des mœurs.

2^o Elle croit que la base des bonnes mœurs se trouve pleinement et tout entière dans l'Évangile de Jésus-Christ : Que le devoir le plus sacré d'un bon citoyen est de faire connaître et de pratiquer lui-même les vertus qui y sont enseignées, et d'inspirer à ses frères, autant qu'il est en lui, un profond respect pour la sublime morale qu'elle contient.

3^o Elle croit qu'il est possible de rendre les hommes meilleurs en les instruisant, et que c'est aux sociétés populaires, en s'instruisant elles-mêmes, de s'occuper de cet important objet.

4^o Elle croit que ces instructions doivent toutes tendre au but salutaire d'encourager les patriotes dans la carrière des vertus sociales, de ramener les citoyens égarés, par des voies de douceur et de conciliation, et d'opposer sans cesse une digue insurmontable aux entreprises insensées des aristocrates incorrigibles.

5^o Elle croit que pour parvenir au plus haut degré de bonheur possible, il est de la plus grande importance d'inspirer à tous les Citoyens une pleine confiance et un grand respect aux Autorités constituées, mais aussi de leur apprendre, en même temps, à distinguer cette soumission et ce respect de la crainte servile qui comprime les sujets esclaves du despotisme des tyrans.

6^o Elle croit que les Autorités constituées doivent elles-mêmes donner l'exemple de cette entière soumission aux lois ; qu'elles doivent respecter la Constitution et le Peuple souverain, de qui elles tiennent temporairement leur pouvoir ; que c'est à ces conditions-là que chaque individu,